



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

Présents : Jean-Christophe CHARBIT, Yann-Fabrice FAUCILLE, Jacky BLONDEL, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Claire DOMINGUEZ, Thierry HOCHARD, Philippe LE PÊCHEUR,

Absents représentés : Pierre BIVAS (pouvoir donné à C. DOMINGUEZ), Ludovic DAVOINE (pouvoir donné à J. BLONDEL), Laurence MARTIN (pouvoir donné à P. LE PÊCHEUR), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à YF FAUCILLE)

Absents excusés : Catherine CHANDOLAS, Eric BOISTEAU, Laurence PETIPHAR

Secrétaire de séance : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h05.

L'approbation du PV du 9 juillet 2025 est décalée à une séance ultérieure.

1/ Délibération n° 2025-32 : Recrutement au titre d'une activité accessoire

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, qui indique notamment que l'agent recruté au titre d'une activité accessoire assurera des fonctions d'adjoint d'animation, et ponctuellement de direction pendant les congés du personnel. La création de ce poste serait de 216 heures durant les mercredis en période scolaire et de 280 heures pendant les vacances scolaires. Il est précisé également l'importance du terme « consécutif ».

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

2/ Délibération n° 2025-33 : Fixation de la nature et de la durée des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, après avoir précisé que ces autorisations sont statutaires dans les fonctions publiques d'État et hospitalière, mais qu'il appartient de délibérer dans la fonction publique territoriale. En revanche, les délibérations ne peuvent pas être plus avantageuses que dans la fonction publique d'État. Le tableau récapitulatif est joint à la délibération.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

3/ Délibération n° 2025-34 : Désignation des membres titulaires et suppléants au SIVOM de Saint-Germain en Laye

M. le Maire indique qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVOM de Saint-Germain en Laye, suite à l'adhésion de la Commune actée par délibération en décembre 2024 et approuvée par le SIVOM le 11 mars dernier.

Se présentent pour être délégués titulaires **M. Yann-Fabrice FAUCILLE** et **M. Philippe LE PÊCHEUR**, et pour être délégués suppléants **M. Patrick BRICON** et **Mme Claire DOMINGUEZ**.

En l'absence de questions, et aucune autre candidature n'ayant été formulée, les membres du Conseil s'accordent pour procéder à un vote à main levée.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité pour les candidatures indiquées ci-dessus

4/ Délibération n° 2025-35 : Création d'un emploi à temps complet au service technique restauration scolaire et entretien de bâtiments communaux

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, après avoir précisé que l'objectif est de recruter quelqu'un sans avoir besoin de passer par une société extérieure, et afin que le ménage soit bien fait. Il indique également que la personne en poste précédemment avait un autre projet de vie.

Suite à une coquille présente sur l'intitulé de la délibération sur la convocation, l'ensemble des membres du conseil s'accordent pour le changement de formulation. La délibération précédemment votée portant sur le tableau des effectifs est jointe aux dossiers des membres du conseil.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

5/ Délibération n° 2025-36 : Création d'un emploi à temps non complet au service enfance

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il indique que ce poste représenterait 20h hebdomadaire au service enfance, et que la personne envisagée a déjà un autre mi-temps en complément.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

6/ Délibération n° 2025-37 : Création d'un emploi à temps non complet au service enfance pour les mercredis sur temps scolaire

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il est précisé que le poste représenterait 8h hebdomadaire au service enfance.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

7/ Délibération n° 2025-38 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SEY et approbation de la convention constitutive

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il est rappelé qu'une mutualisation est déjà en place concernant l'électricité. L'objectif est d'obtenir les meilleures conditions tarifaires pour la Commune. La participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du groupement de commandes s'élèvera à 200 € maximum par an. Suite à une question de **M. FAUCILLE**, il est précisé que le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) regroupe 201 Communes, pour une population de 1 012 156 habitants, dont 68 Communes de GPS&O.

En l'absence de questions complémentaires, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

8/ Délibération n° 2025-39 : Avenant à la Convention de mise à disposition individuelle dans le cadre du transfert de la compétence « voirie » relatif aux modalités de remboursement des acquisitions de matériels nécessaires à l'exercice de la compétence.

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, après avoir rappelé qu'en 2016 et 2018 avait été signée une convention qui permet le remboursement des frais de personnel et de matériel pour des actions effectuées sur les voiries communautaires. L'objectif de cet avenant est de se faire rembourser en partie l'achat de matériel acheté pour l'entretien des parcelles communautaires, comme par exemple une tondeuse. Cet avenant sera à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, permettant notamment de prendre en charge du matériel acquis par la Commune l'année dernière.

En l'absence de questions, le Conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

Le Maire
Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,
Yann-Fabrice FAUCILLE

